

Hors série

TÉMOIGNAGES



Edito

Jean-Pascal Simon
Secrétaire Général de Sup'Recherche-UNSA



Dans ce numéro nous avons voulu donner la parole aux adhérents afin que chacun exprime les raisons qui l'ont conduit à se syndiquer. Les syndicats sont souvent stigmatisés et considérés comme les « éternels mécontents ». Si Sup'Recherche-UNSA est vigilant vis-à-vis de tout ce qui pourrait conduire à une dégradation des conditions de travail des personnels qu'il représente, nous restons ouverts à la discussion. En effet, tenir son rang de partenaire social, suppose que l'on accepte de jouer le jeu de la discussion, seule voie pour une action réformatrice et combative qui place l'efficacité en première ligne, qui ne craint pas de prendre les problèmes à bras le corps, et ce dans l'intérêt des personnels que nous représentons.

Sup'Recherche fait partie de l'UNSA, organisée en fédérations par secteur professionnel. Cet ancrage dans l'UNSA et l'UNSA-Education, notre fédération, enrichit nos points de vue par les échanges que cela nous permet d'avoir avec les autres syndicats de l'éducation mais aussi avec ceux du secteur privé. Ainsi, nous

appréhendons et défendons mieux les grandes questions de société comme, par exemple, nos retraites et nos carrières. C'est aussi important dans un contexte où l'Enseignement supérieur et la recherche recourent de plus en plus à des emplois contractuels. **Ensemble nous sommes plus forts pour défendre les intérêts de l'ensemble des travailleurs quel que soit leur statut.**



Engagement syndical, pourquoi, comment ! histoires de vie...

TÉMOIGNAGES

Se syndiquer ou ne pas se syndiquer ?

Dans mon enfance, j'ai vu et entendu chez mes parents les réunions d'une section syndicale de la CFTC, de la SMN à Mondeville/ Colombelles. Je savais que mon père et ses camarades métallos se réunissaient pour améliorer leurs conditions de travail, qui étaient dures. Je savais aussi qu'ils devaient combattre les ambitions de la CGT qui entendait être le seul interlocuteur de la direction de l'usine. A l'échelon de l'usine, les militants CFTC oeuvraient pour un syndicalisme de réforme sociale, économique et politique, un syndicalisme libre dans le cadre d'une société démocratique. Ils s'opposaient ainsi au positionnement révolutionnaire de la CGT, courroie de transmission du PC pro-soviétique de l'époque.



Plus tard, c'est justement l'existence de syndicats aux options divergentes qui m'a rappelé cette évidence : il est nécessaire de se syndiquer. Les syndicats sont les médiateurs nécessaires dans notre vie démocratique. Les conquêtes sociales et politiques qu'ils s'assurent sont le fruit d'un rapport de force qu'ils établissent avec les pouvoirs en place. Mais un rapport de force n'est pas nécessairement la guerre. Un rapport de force peut parfaitement conduire à la réforme dans la concorde civile. Je devais donc me syndiquer à un syndicat réformiste.

En consultant les pages web des différents syndicats du Supérieur, j'ai constaté que seule la page d'accueil de SupRecherche comportait le mot réformisme. J'ai donc rejoint SupRecherche.

Gérard Foucher
Professeur agrégé - Dijon

Se syndiquer ou ne pas se syndiquer ?

Je n'ai jamais adhéré à un parti politique, j'ai toujours refusé...
Etudiante, je n'étais pas syndiquée.
Et pourtant, dès l'obtention de mon Doctorat, je me suis syndiquée...
J'avais décidé d'être enseignant-chercheur et j'ai pensé que me syndiquer était la première étape nécessaire pour faire partie du groupe et pour avoir des informations sur le Sup. À l'époque, j'ai cru que le SNESuP était pour moi et c'est là que je suis allée... Mais très vite, j'ai trouvé que les positions de ce syndicat, le SNESuP, étaient trop 'contre tout' ! Finalement ça n'était vraiment pas pour moi.



J'ai alors cherché et trouvé 'mon' syndicat : Sup'Recherche-UNSA.
Sup'Recherche a tout de suite su répondre à mes attentes : ne pas être d'accord avec tout, comme le SGEN, ne pas non plus être en opposition systématique, comme tous les autres syndicats.
Sup'Recherche sait s'opposer quand il faut, et sait critiquer de façon responsable et constructive.
Sup'Recherche sait conduire des négociations efficaces et obtenir des avancées pour nos carrières, en accord avec mes valeurs.
Sup'Recherche-UNSA est MON syndicat et j'y suis bien; en plus, je n'hésite pas à lui consacrer du temps !
Vous aussi, rejoignez-nous à Sup'Recherche-UNSA.

Christine Roland-Lévy
Professeur des Universités - Reims



Se syndiquer dans l'enseignement supérieur ? Je ne pensais jamais le faire...

Pour moi, jeune enseignant chercheur, le syndicalisme c'était surtout cette vision de certains défilant pour un oui pour un non dans les rues et prônant des positions dogmatiques d'un autre temps... Donc, se syndiquer, non merci, et puis pourquoi faire... ? Jusqu'au jour où l'on se retrouve en situation difficile, par ce que le système a ses failles et que certains êtres humains aiment nuire aux autres... et là se défendre seul, c'est impossible !

J'ai grâce à un collègue et ami découvert Sup'Recherche-UNSA, que je ne connaissais pas bien, et je me suis rendu compte que ce syndicat répondait depuis toujours à peu près à mes idées et mes attentes pour l'enseignement supérieur !



L'UNSA Sup'Recherche est un syndicat :

- Réformiste qui travaille dans la construction plutôt que dans l'obstruction.
- Respectueux de ses interlocuteurs, qui dialogue sans agressivité.
- Qui réfléchit sur l'enseignement supérieur, sur la place et le bien-être des enseignants et des étudiants, et qui n'est jamais dogmatique, mais toujours pragmatique.
- Où les syndiqués sont non seulement sympathiques, mais aussi des gens de valeurs, et éclairés.

Alors si vous avez besoin d'aide dans votre carrière, si vous avez à cœur de faire évoluer l'enseignement supérieur au sein du XXI^e siècle, dans la construction et la modernité, tout en défendant notre indépendance et notre liberté académique, si les positions dogmatiques, de systèmes vous révulsent, Sup'Recherche-UNSA est fait pour vous !

Mathieu Guerriaud
Maître de conférences - Dijon

TÉMOIGNAGES

Honneur du syndicalisme

Le syndicalisme bénéficie en France d'une reconnaissance par une loi de 1884, la loi Waldeck-Rousseau. Il existait avant cette loi au XIX^e siècle, dans la continuité des corporations de métier. Unis, des salariés peuvent manifester, et obtenir par leurs luttes une amélioration de leurs conditions de travail. La création de groupements syndicaux renforce plus encore la capacité d'intervention des syndiqués contre le patronat ou l'État. Né en milieu ouvrier, le syndicalisme concerne avec le temps maintes catégories sociales, jusqu'aux milieux patronaux.



La CGT apparaît en 1896. Suite à un éclatement en 1948, nous aurons un autre syndicat, FO. La CFTC apparaît en 1919. Suite à une évolution interne, nous aurons la CFDT en 1964¹. Le SGEN créé en 1937 - attaché à la laïcité - adhère à la CFDT. Nombreux sont les syndicats qui connaissent des tensions, sinon des évolutions, pour des motifs idéologiques !

La FEN est née en 1948 du refus des personnels syndiqués de choisir entre la CGT et FO, l'autonomie étant nécessaire pour en sauvegarder l'unité. Composante essentielle de la FEN, le SNI², créé en 1920, fusion de plusieurs amicales apparues au XIX^e siècle. La FEN se divise en 1992. Le SNES quitte cette fédération, pareillement d'autres syndicats. Nous aurons ensuite une autre fédération, la FSU. Le SNI-PEGC, moteur de la FEN, construira l'UNSA avec d'autres syndicats. Parallèlement au Snesup-FSU, nous avons Sup'Recherche associé à l'UNSA-Éducation³.

Pourquoi se syndiquer ? Pour défendre des intérêts matériels et moraux. Remy de Gourmont cerne la spécificité du syndicalisme dans un texte de mai 1908. Le syndicalisme « s'appuie sur une réalité puissante, la corporation et l'intérêt individuel de ses membres. [...] Je trouve fort sages les ouvriers et les employés et tous les hommes qui veulent travailler moins et gagner plus. C'est logique, cela se tient. Ils pensent à eux-mêmes, ils avouent l'égoïsme le plus éclairé, le plus humain, le plus digne »⁴.

Au-delà de cet égoïsme légitime, un sentiment de fraternité se construit dans un syndicat. Celui qui se syndique sait qu'un syndicat respectueux de valeurs éthiques ne se complaît pas dans la seule défense des intérêts matériels et moraux des adhérents. Ce syndicat intervient dans la Cité de différentes façons, dans diverses instances, mais aussi par voie de presse, ou lors de manifestations, il rappelle qu'il convient de respecter ces valeurs, dans le cadre national et bien au-delà, européen et mondial.

Les divisions dans le champ syndical ne servent sans doute pas le syndicalisme. Il y a moins de syndiqués en France que dans certains pays européens. On ne peut que le regretter. Dans la fonction publique, dans l'enseignement, et plus précisément dans l'enseignement supérieur, le syndicalisme n'a pas vocation à défendre les seuls syndiqués, il formule des exigences dans un domaine crucial pour établir des valeurs, l'éducation ; il donne des avis pour promouvoir la connaissance, favoriser l'égalité entre hommes et femmes, construire des liens entre différentes communautés éducatives dans le monde.

Gérard Poulouin

Professeur agrégé - Retraité - Caen

¹ « [...] à peine 10% des effectifs quittent la CFDT [...] pour proclamer une « CFTC maintenue ». Et, deux ans après, la CFDT dépasse le nombre d'adhérents les forces qu'elle organisait en 1964 » (Pierre Cours-Salies, La CFDT Un passé porteur d'avenir, La Brèche-PEC, 1988, p. 81).

² « [...] le SNI occupe, depuis sa naissance, une place originale par sa représentativité et sa vie démocratique, comme par son rôle éminent dans la vie politique et sociale de notre pays » (Robert Chéramy p. 5 in Henri Aigueperse/Robert Chéramy, Un syndicat pas comme les autres : le Sni, Editions Martinsart/SUDEL, 1990).

³ « Le 13 décembre 2000 s'achevait un demi-siècle d'histoire de la Fédération de l'Éducation nationale. Ce jour-là, les 400 militants réunis à Pau pour son 37^e et dernier congrès décidaient de la transformer en UNSA-Éducation. En réalité, depuis l'automne 1992 elle n'était déjà plus tout à fait « la » FEN après qu'exclusions et départs l'eussent amputée d'une part importante de ses effectifs » (Guy Brucy, Histoire de la FEN, Belin, 2003, p. 17).

⁴ Remy de Gourmont, Dialogues des amateurs sur les choses du temps suivi de Nouveaux dialogues des amateurs, Édition de Christian Buat, Classiques Garnier, 2019, p. 296.

Bulletin d'adhésion

20__-20__

Renvoyer avec votre chèque ou votre mandat de prélèvement (voir au dos) à :

Sup'Recherche-UNSA, 87 bis avenue Georges Gosnat, 94853 Ivry-sur-Seine. Cedex

Nom usuel :

Nom patronymique :

Prénom :

Sexe : F H année de naissance :

Adresse courriel personnelle :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

N° téléphone :

Situation professionnelle : actif(en poste) détaché retraité

Adresse professionnelle du lieu de travail (bureau, labo, etc.)

Etablissement :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Courriel :

J'adhère à Sup'Recherche-UNSA
pour l'année 2019-2020.

Date :

Signature

Montant de la cotisation : €

Statut et Grade

Enseignant-chercheur : Professeur MCF
Enseignant : PRAG/PRCE PAST/MAST
Chercheur : DR CR
Contractuel : ATER Lecteur
Contrat doctoral (CIFRE ou bourse étrangère)
Autre, précisez :

Discipline : **section CNU :** **section**
CNRS :

Mandat syndical national (CTU, CTMESR, CNESER,
CNU) (pour le CNU précisez combien de mandats) :

Mandat électif dans votre établissement (précisez
l'année de votre élection) :

Votre cotisation syndicale

**Elle donne droit à un reçu qui permet à une
réduction d'impôts de 66% du montant versé.**

Elle comprend une part syndicale locale et
nationale et une part fédérale.

Elle donne accès aux publications de l'UNSA-
Education et aux services de l'Association de
Défense, d'Education et d'Information du
consommateur (ADEIC)

Votre indice	Montant de la cotisation
≤ 448	70 €
448... ≤ 574	100 €
574... ≤ 750	150 €
750... ≤ 972 (HEA3)	170 €
972 (HEA3) ≤ 1148 (HEC2)	200 €
> 1148 (HEC2)	250 €

La cotisation des retraités peut être réduite de 50%
de l'indice de sortie de carrière. Vous pouvez
augmenter votre cotisation par une cotisation de
soutien. La réduction d'impôts portera sur le
montant total.

Les cotisations sont calculées par catégories et classes. Elles comprennent une part locale, une part fédérale.

- Recevoir gratuitement les publications de Sup' Recherche et de l'UNSA Education,
- Bénéficier du service consommateur ADEIC qui vous apportera un soutien efficace dans le règlement des litiges de la vie quotidienne.

Vous pouvez verser votre cotisation syndicale en une seule fois par chèque ou bénéficier du prélèvement fractionné de votre cotisation sur votre compte bancaire. Les prélèvements par la CASDEN Banque Populaire les 9 janvier, 9 mars et 9 mai. Si vous choisissez ce dernier mode de règlement **veuillez nous retourner complétée Le Mandat de Prélèvement ci-dessous et joignez obligatoirement un RIB, ou un RICE, avant le 31 décembre de l'année d'adhésion.**

Nous vous rappelons que sauf avis contraire de votre part, le prélèvement automatique sera conduit d'année en année.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat Sup' Recherche à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du Sup' Recherche.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat :
(Réservé au créancier)

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Vos Nom Prénom(*) :

Votre Adresse (*) :

.....

Code postal (*) :

Ville (*) :

Pays (*) :

Identifiant Créancier SEPA : **FR76ZZZ539999**

Nom : **SUP' RECHERCHE UNSA Education**

Adresse : **87 Bis Avenue Georges Gosnat**

Code postal : **94853**

Ville : **IVRY SUR SEINE CEDEX**

Pays : **FRANCE**[illegible][illegible]

Le (*) :								
----------	--	--	--	--	--	--	--	--

A (*) :

Signature (*):

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. ». Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

TÉMOIGNAGES

Expérience internationale

Se syndiquer c'est aussi militer dans des structures mondiales

Militante à Sup'Recherche, j'ai eu l'occasion de représenter l'UNSA-Education dans le cadre du Haut Comité Européen pour la recherche et l'enseignement supérieur (HERSC), une instance mise en place par l'Internationale de l'Education¹ et le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE)².



Il fallait bien que les personnels soient représentés face aux organisations de recteurs (présidents) des universités européennes et aux ministres des nombreux états engagés dans la réforme 3/5/8, chez nous LMD. Sup'Recherche était un des rares syndicats français d'accord sur le principe d'une harmonisation européenne favorable aux échanges pour les étudiants comme pour les enseignants. Pour nous, c'était une réforme difficile mais qui avait du sens. Les ministres voulaient avancer à marche forcée, les présidents en profitaient pour gagner du pouvoir, les organisations étudiantes redoutaient un accroissement des exigences, certains syndicats étaient hostiles à tout changement. La façon dont Sup'Recherche, avec les syndicats réformistes, en particulier scandinaves, a négocié a donné des résultats appréciables. Je me suis retrouvée vice-présidente du HERSC, avec même les voix de nos concurrents français.

À ce titre, j'ai représenté les syndicats européens dans les conférences mondiales de l'Internationale de l'Education. Dans de nombreux pays, nos collègues sont les premiers frappés par les gouvernements autoritaires. L'OIT considère que le métier d'enseignant-chercheur est un métier à risque, surtout quand on enseigne la philosophie, le droit ou l'histoire. Défendre ces collègues, veiller à ce que les multinationales ne mettent pas la main sur les universités, à ce que nos collègues puissent toucher leur salaire, tout en gardant leurs libertés académiques, dans les pays les plus pauvres, veiller à la poursuite d'études des filles, intervenir dans la formation des enseignants. Le syndicalisme m'a menée à des actions dépassant nos frontières. Je lui dois beaucoup pour ces expériences humaines.

Dominique Lassarre

Professeur des Universités honoraire - Nîmes

¹ L'Internationale de l'Education représente les organisations d'enseignants et d'employés de l'éducation à travers le monde. Il s'agit de la plus grande fédération syndicale mondiale, représentant trente-deux millions d'employés de l'éducation par le biais de quatre cents organisations réparties dans cent soixante-dix pays et territoires à travers le monde. <https://ei-ie.org/fr>

² Le Comité syndical européen de l'éducation (CSEE) est le partenaire social représentant les enseignants au niveau européen et le défenseur des intérêts des enseignants auprès de la Commission européenne. Le CSEE est composé de 132 syndicats nationaux d'enseignants et de personnel de l'éducation dans les secteurs de l'enseignement général, l'éducation de la petite enfance, l'enseignement secondaire, l'enseignement supérieur et la recherche. Le CSEE est également une fédération syndicale européenne de la Confédération européenne des syndicats (CES).





Sup'Recherche-UNSA et le Monde...

Depuis des années Sup'Recherche-UNSA est impliqué dans des organisations mondiales et européennes de syndicalistes. Et c'est important pour notre syndicalisme. Voir à ce propos le témoignage « Expérience internationale » de Dominique Lassarre, dans ce numéro.

En juillet 2019, les membres de 176 pays se sont réunis à Bangkok pour le 8^{ème} Congrès Mondial de l'Internationale de l'Education.

Avant le Congrès lui-même il y a eu trois journées thématiques :

- Le Caucus des femmes sur le leadership des femmes et l'égalité femmes/hommes.
- Le Caucus LGBTI autour des droits des enseignants et élèves LGBTI en matière d'éducation.
- Le Caucus autochtones (auquel je n'ai pu participer car en parallèle avec le Sup) sur le droit des peuples autochtones à l'éducation.
- Le Caucus Enseignement Post-Secondaire et Supérieur (EPSS).

Le Congrès lui-même a été constitué de nombreuses plénières, avec une multitude de motions, et de sessions parallèles sous forme d'ateliers. L'un de ces ateliers, animé par Morgane Verviers de l'UNSA-Education, a concerné les jeunes syndiqués et surtout comment motiver les jeunes (on est jeune jusqu'à 35 ans !) à se syndiquer... De très nombreux jeunes étaient présents et cet atelier fut passionnant en raison des échanges multiples en petits groupes composés de syndicalistes du monde entier et de tout âge.

Participer à ce Congrès Mondial est ainsi l'occasion de se créer un réseau, de discuter avec des collègues de parties du monde difficiles à situer sur la carte, d'échanger et de noter qu'on partage les mêmes valeurs et les mêmes difficultés en terme de syndicalisation... Le prochain Congrès Mondial de l'Internationale de l'Education se tiendra en 2023 en Amérique Latine vraisemblablement.

Christine Roland-Lévy



Publication du Syndicat Sup'Recherche-UNSA

87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex

- Tel : 01 58 46 14 86
- Courriel : sup-r@unsa-education.org
- Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Jean-Pascal Simon

Rédacteur en chef
Mathieu Guerriaud

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08
Conception, réalisation : **Cyrille Mourtou**



CASDEN, la banque de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions. Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargée de Relation Enseignement Supérieur et Recherche à votre disposition

■ Coordonnées disponible sur www.casden.fr

